

Présents

Bénédicte Poll - Bourgmestre - Présidente

Marie-Christine Duhoux, Eric Delannoy, Nicolas Dujardin, Muriel Donnay, Manel Rico Grao - Echevins

Geneviève de Wergifosse - Présidente du CPAS

Anne-Marie Delfosse, Sophie Pécriaux, Sylvia Dethier, Michaël Carpin, Emmanuel Cogghe, Michel Charlier, Joséphine Ntinu Matondo, Anne Barbiot, Eric Jenet, Amal Sadallah, Silvério Coccoda, Brigitte Mathieu, Céline Detournay, Christelle Dambremé - Conseillers communaux

Dominique Francq - Directrice Générale

---

---

OBJET : Déclarations d'apparement ou de regroupement.

---

---

Vu l'article L1523-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui prévoit que les Administrateurs des Intercommunales sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des Conseils communaux des Communes associées ;

Considérant que les élections communales ont eu lieu le 14 octobre 2018 et qu'elles ont été validées par le Gouverneur, Monsieur Tommy Leclercq, en date du 15 novembre 2018;

Considérant que, conformément à l'article L1122-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'installation du Conseil communal a lieu le lundi 3 décembre 2018 ;

Considérant les déclarations d'apparement déposées pour la désignation au sein des Intercommunales.

**DECIDE**

Article 1

**Prend acte des déclarations d'apparement au parti politique MR de :**

- **Madame Bénédicte Poll**
- **Madame Geneviève de Wergifosse**
- **Madame Marie-Christine Duhoux**
- **Monsieur Eric Delannoy**
- **Madame Muriel Donnay**
- **Madame Sylvia Dethier**
- **Madame Anne Barbiot**

## Article 2

Prend acte des déclarations d'apparementement au parti politique CDH de :

- Madame Anne-Marie Delfosse
- Monsieur Eric Jenet

## Article 3

Prend acte des déclarations d'apparementement au parti potitique PS de :

- Madame Sophine Pécriaux
- Monsieur Michaël Carpin
- Madame Amal Sadallah
- Monsieur Silvério Coccoda

## Article 4

Prend acte des déclarations d'apparementement au groupe politique Défi de :

- Monsieur Nicolas Dujardin

## Article 5

Prend acte des déclarations d'apparementement au groupe politique Ecolo de :

- Madame Céline Detournay
- Monsieur Manel Rico Grao
- Madame Christelle Dambremé

## Article 6

Prend acte que Monsieur Emmanuel Cogghe, Monsieur Michel Charlier, Madame Joséphine Ntinu Matondo et Madame Brigitte Mathieu ne s'apparentent à aucun groupe politique et appartiennent donc par conséquent au groupe politique sur lequel ils ont été élus :

- Monsieur Emmanuel Cogghe : groupe politique LB
- Monsieur Michel Charlier : groupe politique LB
- Madame Joséphine Ntinu Matondo : groupe politique LB
- Madame Brigitte Mathieu : groupe politique AC+

## Article 7

Transmet la présente délibération aux diverses intercommunales dont la Commune est associée ainsi qu'aux différents sièges des partis concernés.

Par le Conseil,  
7 janvier 2019

La Directrice générale,  
(s) Dominique Francq

La Directrice générale,

  
Dominique Francq

Pour extrait conforme,



La Bourgmestre,  
(s) Bénédicte Poll

La Bourgmestre,

  
Bénédicte Poll